



Monique Cottey



Richard Montagnac

Peggy PITIOT, Infirmière, **Richard MONTAGNAC**, Chef de Service - Service d'hémodialyse - **Corinne MLENECK**, Cadre formateur - Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) **Monique COTTEY**, Cadre supérieur de santé - Pôle Vasculaire Centre Hospitalier de TROYES

Être tuteur en hémodialyse : Expérience au Centre Hospitalier de Troyes

La réforme des études en IFSI fait suite à l'arrêté du 31 juillet 2009 (paru au JO du 7 août 2009), modifié par l'arrêté du 02 août 2011. Elle s'est mise en place à la rentrée 2009 et les premières promotions concernées vont sortir en juin 2012.

Dans le service d'hémodialyse, nous avons saisi cette opportunité pour retravailler notre encadrement des étudiants infirmiers en fonction de nos propres attentes, de celles des enseignants de l'IFSI et de celles des étudiants.

Ainsi avons nous pu anticiper cette échéance, en étroite collaboration avec les enseignants de l'IFSI, et une formation a été réalisée auprès des infirmières et du cadre du service afin de leur faire connaître cette nouvelle réforme avant l'arrivée des étudiants « nouvelle formule ».

Objectif

L'objectif de celle-ci est d'instaurer le diplôme infirmier dans un système de diplôme lisible et comparable, permettant la mobilité du professionnel au sein de l'Europe.

Baucoup de changements ont donc été envisagés pour s'adapter :

- Aux besoins de santé de la population,
- au contexte hospitalier (certifications),
- au contexte européen (mobilité).

Nouveau diplôme infirmier

Ce nouveau diplôme infirmier entre dans le système « L-M-D compatible » c'est à dire permettre aux étudiants d'obtenir en même temps que leur diplôme, un grade de Licence (L) puis éventuellement de poursuivre leurs études par un



Master (M) puis un Doctorat (D), conformément aux accords européens de Bologne en 1999 et de Munich en 2001.

Ce système L.M.D, doit également permettre aux étudiants d'avoir accès à d'autres métiers de la santé grâce à des « passerelles » rendues possibles par le système de transfert de crédits (les ECTS = European Credit Transfert System).

Ainsi de nouveaux termes, concepts et textes sont apparus :

- Unités d'enseignement,
- transferts de crédits (les ECTS) pour un système de validation par capitalisation,
- apprentissage par processus,
- portfolio = outil de traçabilité, où sont inscrits les compétences acquises, les activités et les actes infirmiers réalisés, pour que soit suivi le parcours de l'étudiant et que soient mesurées sa progression et sa professionnalisation,
- référentiel de formation,
- référentiel de compétences,

Une compétence se définit comme un ensemble de savoirs faire, de comportements et de connaissances mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation.



C'est « Savoir Agir en Situation ».

Elles sont au nombre de 10 : 5 dites « cœur du métier » et 5 « transverses ».

Les compétences dites « cœur du métier » sont :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
4. Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

Les 5 compétences dites « transverses » sont :

1. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
2. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
3. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
4. Organiser et coordonner des interventions soignantes.
5. Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

La formation

La formation est organisée sur 3 années. On parle désormais en semestres qui sont au nombre de 6 (S1 à S6) de chacun 20 semaines.

Les vacances sont imposées (2 semaines en avril, 8 semaines en été, 2 semaines à Noël).

Des conventions tripartites ont été établies entre les universités, les conseils régionaux et les IFSI.

Au niveau de l'enseignement à l'IFSI, on note plusieurs impacts :

- Les unités d'enseignement (U.E.), en lien les unes avec les autres, contribuent à l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier (pédagogie centrée sur l'approche par compétences).

Elles sont au nombre de 6 :

1. U.E. 1: sciences humaines, sociales et droit.
2. U.E. 2: sciences biologiques et médicales.
3. U.E. 3: sciences et techniques infirmières : fondements et méthodes.
4. U.E. 4: sciences et techniques infirmières : interventions.
5. U.E. 5: intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
6. U.E. 6: méthodes de travail (techniques d'information et de communication), anglais.

- La validation par ECTS : pour obtenir son diplôme d'état d'infirmier, il faut avoir acquis 180 ECTS au cours des trois ans (60/an) : 120 peuvent être acquis par l'enseignement en institut et 60 par l'enseignement clinique au cours des stages.

Les stages

Au niveau des services qui tiennent lieu de terrains de stage, les impacts sont les suivants, ces stages voyant se modifier leur durée et leur répartition, et disparaître les MSP (mise en situation professionnelle) au profit de la validation des compétences.

- Le total des 7 stages dure dorénavant 60 semaines (5 semaines pour le premier, 10 pour les 4 suivants, 15 pour le dernier fait de deux parties), soit 2100 heures. Ces stages permettent de valider 60 ECTS.

- Le stage reste un lieu :
 - D'intégration des connaissances préalablement acquises par l'étudiant,
 - d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations,
 - de formation et de professionnalisation,
 - de développement,
 - et va permettre de valider les 10 compétences identifiées dans le référentiel.

- Ces stages se déroulent dans des secteurs de :
 - Courte durée : MCO,
 - psychiatrie et santé mentale,
 - soins de longue durée, gériatrie, gérontopsychiatrie, SSR,
 - soins à domicile, lieux de vie (dont dépend, à Troyes, l'hémodialyse), SSIAD,

secteur libéral, ...

L'attribution des stages se fait par les cadres formateurs de l'IFSI, les étudiants pouvant exprimer un souhait pour un service spécifique.

Le cadre supérieur valide l'attribution des stages et en réfère à la cadre du service.

Encadrement et déroulement des stages

Une charte d'encadrement a été mise en place, selon un modèle national, entre l'IFSI et les terrains de stage (le Pôle Vasculaire en ce qui nous concerne à Troyes) pour définir les modalités d'organisation et d'encadrement des étudiants infirmiers. Elle formalise les engagements entre l'IFSI, l'équipe soignante du service-terrain de stage et les étudiants, afin d'aider ceux-ci à développer, lors de ces stages, la « pratique réflexive » nécessaire à l'acquisition de la compétence infirmière. Cette charte doit être portée à la connaissance (et appliquée par l'ensemble) des professionnels de santé de proximité ainsi que des étudiants infirmiers, le rôle et la mission de chaque acteur y étant clairement identifiés :

1/ Le maître de stage est le cadre supérieur de santé auquel est attribuée la responsabilité institutionnelle et organisationnelle du stage

Son rôle institutionnel est de :

- Veiller à l'élaboration et la réactualisation du livret d'accueil des étudiants.
- Définir, avec le cadre de santé de chaque lieu de stage, les capacités d'accueil de ce dernier et de veiller au respect de ces capacités.

Toute demande ponctuelle de l'IFSI d'accueillir un étudiant supplémentaire sera adressée au maître de stage par le cadre formateur :

- Veiller à l'établissement et au respect de la charte d'encadrement et, si besoin, à sa réactualisation.
- Assurer, avec les cadres des différents services, le suivi des relations avec l'IFSI.
- Définir, en collaboration avec le cadre de santé de chaque service, un parcours de stage en fonction des

besoins de l'étudiant.

Son rôle organisationnel est délégué aux cadres de santé des lieux de stages.

Les missions sont les suivantes :

- Définition des horaires de travail des étudiants, conformément à ceux préalablement définis et validés dans la fiche d'identification du stage.
- Mise en place des moyens nécessaires à l'encadrement : en collaboration avec le tuteur, identifier journalièrement un professionnel de santé de proximité chargé de l'encadrement de l'étudiant.
- Accueil de l'étudiant en collaboration avec le tuteur.
- Garantie de la qualité de l'encadrement.
- Participation aux bilans et à l'évaluation de stage des étudiants.
- Suivi du présentisme de l'étudiant pour en informer, en cas de problème, le référent du stage et l'IFSI.
- Définition et organisation, en collaboration avec le tuteur, des parcours de stage qui doivent être communiqués et soumis à la validation de l'IFSI.

2/ Le tuteur de stage est une infirmière du service d'accueil, professionnel expérimenté présentant des compétences pédagogiques et qui s'est porté volontaire pour se charger de la fonction pédagogique du stage (décrite dans le livret d'accueil de l'étudiant) et de la validation des compétences acquises (importance de la signature). Il connaît bien les référentiels métiers et les compétences à valider. Un tuteur est nommé par étudiant par stage.

Son rôle est :

- D'accueillir l'étudiant sur le lieu de stage en collaboration avec le cadre de santé.
- De lui présenter le livret d'accueil spécifique du service.
- De prendre connaissance du portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage, de l'analyser et de décider, en fonction des informations qui y sont portées, des objectifs à atteindre ou réaliser durant le stage.
- D'accompagner le stagiaire et d'évaluer sa progression à partir des rencontres avec les professionnels de proximité et d'entretiens de suivi.
- De mettre à disposition les

moyens (techniques et humains) pour favoriser les apprentissages, avec l'auto-risation et la validation du cadre du service, en respectant les capacités d'accueil des terrains de stage, d'organiser et de planifier un parcours de stage afin que l'étudiant complète ses connaissances.

- De prévoir des temps d'échange et de partage d'expériences autour de problématiques rencontrées au cours du stage.
- D'assurer des relations avec les formateurs impliqués lors du stage et avec le formateur référent assurant le suivi pédagogique de l'étudiant.
- De régler les questions en cas de litige.
- De signaler au cadre de santé du service tout problème grave survenu au cours du stage pour qu'il en réfère au maître de stage.
- De valider l'acquisition des compétences et la réalisation des actes et/ou activités, et de les formaliser sur le portfolio.
- D'organiser le bilan de mi-stage et le bilan des acquisitions au cours desquels l'étudiant doit être présent.
- D'assister à l'analyse en groupe (cadres formateurs, différents tuteurs du Pôle, étudiants en stage) d'une ou deux situations ayant posé problèmes (ou non) à l'étudiant au cours de son stage.
- D'aider l'étudiant à réaliser les travaux demandés par l'IFSI, en dehors

du stage, lors du semestre en cours.

3/ Les professionnels de proximité sont des collègues IDE du tuteur, dans le service de stage, qui doivent assurer une fonction pédagogique au quotidien.

Ils donnent leur avis mais n'ont pas vocation à validation.

Leur rôle est :

- D'accompagner l'étudiant dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins infirmiers, de susciter sa réflexion et son analyse de situation de soins, et de l'encourager dans ses recherches.
- De faire des retours réguliers au tuteur de stage sur le niveau de progression de l'étudiant et éventuellement sur les difficultés rencontrées.

D'autres professionnels (aide-soignant, technicien, diététicienne, kinésithérapeute...) peuvent contribuer aux apprentissages de l'étudiant.

L'étudiant travaille sous la responsabilité du professionnel de proximité qui lui délègue des tâches, actes, activités ou techniques de soins, soins relationnels ou d'éducation, mais qui reste responsable des actes et actions délégués.

4/ Un cadre formateur de l'IFSI est désigné référent de stage pour chacun des stages et son rôle est :

- D'être en relation avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages.
- D'être en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

5/ Placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et, au quotidien, d'un professionnel de proximité, chaque étudiant doit :

- Prendre contact avec le cadre de santé du service 15 jours avant la date de stage pour convenir ensemble des modalités de l'entretien d'accueil (RDV avant le stage ou le premier jour de stage) au cours duquel



les horaires de travail lui seront communiqués.

- S'engager à respecter l'organisation du stage, en particulier le respect des horaires établis par le cadre : 7 heures de présence sur le terrain de stage (+le repas), 5 jours par semaine les 2 premières semaines, puis 9 heures par jour 4 jours par semaine.
- Présenter et compléter le portfolio (qui devra être validé par le tuteur).
- Formuler des objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio et les soumettre à la validation du tuteur de stage. Un réajustement peut être établi, si nécessaire, en accord entre l'étudiant et le tuteur.
- Respecter les consignes et règles institutionnelles.
- Prendre connaissance et appliquer les protocoles spécifiques au lieu de stage.
- Signaler toute absence au tuteur ou au cadre de santé du lieu de stage, ainsi qu'à l'IFSI.

L'organisation et les conditions d'accueil dans notre Service d'hémodialyse

Elles présentent quelques spécificités qui ont été envisagées avant la mise en place du nouveau cursus :

Le service d'hémodialyse est considéré, à Troyes, comme un stage de lieu de vie. Il est prévu qu'il accueille des étudiants en stage de 10 semaines à partir du semestre 4, mais également, pour quelques jours d'observation, des étudiants en stage dans le Pôle Vasculaire au cours des semestres 1, 2 et 3.

Un « livret d'accueil de l'étudiant infirmier dans le Service d'hémodialyse » a été élaboré, reprenant les objectifs de cette nouvelle réforme et le contenu de la formation.

Trois infirmières volontaires ont été nommées tuteurs mais l'ensemble des IDE du Service sont des « encadrants » potentiels. Sur la base du volontariat, ces encadrants (professionnels de proximité) sont désignés pour chaque jour de travail par le cadre du Service en concertation avec le tuteur.

A côté du cadre officiel défini pour les fonctions du tuteur de stage (cf. § 2), des missions spécifiques à l'hémodialyse ont été ajoutées :

- Visite du Service et présentation du personnel (si possible avant le stage).
- Présentation du livret d'accueil contenant les rappels législatifs du programme, les compétences pouvant être acquises dans le service, l'organisation du stage, un rappel de l'anatomie et

“Le partenariat avec d'autres formateurs est important et intéressant”

de la physiologie du rein, un glossaire néphrologique, un modèle de la grille d'évaluation.

- Organisation du passage dans les différents services du Pôle Vasculaire :
 - 3 jours dans le service de Chirurgie Vasculaire, dont 1 jour au bloc opératoire (sous réserve de l'acceptation du chirurgien intervenant ce jour là) et 1 jour dans le service d'explorations vasculaires.
 - 3 jours dans le Service de Néphrologie-Cardiologie dont 1 jour dans le service d'explorations fonctionnelles de Cardiologie.

Au terme de chacune de ces 2 périodes, l'étudiant doit présenter à son tuteur un bilan comprenant la présentation, l'organisation et les missions de ces services ainsi que les soins réalisés.

- Organisation de 2 journées de travail avec les AS du service afin de connaître leur rôle.
- Observation de l'étudiant lors des soins (au moins 1 journée / semaine).
- Échange hebdomadaire avec les professionnels de proximité afin d'évaluer les progrès de l'étudiant et d'en dresser le bilan selon la grille créée et validée par le service.
- Demande d'une démarche éducative en rapport avec la diététique, la bonne observance du traitement, ... qui sera présentée en fin de stage.
- Choix de 2 patients, au bout de 2/3 semaines, que l'étudiant suivra plus particulièrement pour analyser leur situation et en rendre compte.

Points forts - Points faibles

Nous n'accueillons des étudiants qu'à

partir du semestre 4 et en accueillons donc régulièrement, depuis septembre 2011, ce qui nous permet de mieux maîtriser le rôle de tuteur. Ayant anticipé sur cet accueil, nos réflexions nous ont permis d'identifier quelques points forts et quelques points faibles que nous analyserons, pour les améliorer encore, au fur et à mesure de notre expérience :

1) Nos points forts :

- Un partenariat très important entre notre hôpital et l'IFSI qui nous apporte une véritable aide. Une formatrice référente de cette réforme a été nommée et se montre extrêmement disponible envers les tuteurs.
- Avoir anticipé cette nouvelle forme d'encadrement en tenant compte de nos attentes de professionnels.
- Des réunions régulièrement organisées pour faire le point et parfaire la mise en place de cette réforme au sein des stages.

2) Les points faibles :

- Cette réforme n'est pas encore complètement maîtrisée et de nombreuses interrogations se posent encore sur le contenu des unités d'enseignement, sur le rôle du tuteur, ...
- Craintes des équipes face à cette nouvelle façon d'encadrer.
- Difficultés parfois à harmoniser les exigences, les approches pédagogiques et les jugements des professionnels de proximité qui encadrent aussi les étudiants pendant leur stage.
- Avoir du temps pour mener à bien cette nouvelle mission.
- Difficultés pour réorienter les étudiants vers leurs cours du fait d'une méconnaissance de leurs acquis théoriques.

Conclusion

Cette réforme, devenue obligatoire pour s'inscrire dans des perspectives nouvelles et plus larges, propose a priori un encadrement des étudiants plus élaboré et plus organisé. La démarche réflexive de la part de l'étudiant en est un point fort.

Le partenariat avec d'autres formateurs s'avère très important et très intéressant et cette réforme va nécessiter une adaptation progressive de nos comportements en matière d'accueil, d'organisation, de pédagogie, de qualité de jugement et d'évaluation. Ce challenge peut séduire un grand nombre de professionnels